



FICHES FORMATIONS 2026

Fiche formation de l'auto

Titre professionnel Enseignant
de la Conduite et de la Sécurité
Routière



Titre professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière

Ce titre professionnel forme au métier d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière. Ce dernier contribue à la mise en œuvre de la politique de sécurité routière. L'accès à la profession nécessite une autorisation spécifique, délivrée dans les conditions définies par le ministère en charge de la sécurité routière.

INFORMATIONS CLÉS

Durée de la formation

9 mois environ

Prérequis

- Être titulaire d'un permis B en cours de validité, hors période probatoire ;
- Avoir 20 ans minimum ;
- Avoir été reconnu apte lors de la visite médicale préfectorale ;
- Avoir un casier judiciaire vierge.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation permet d'acquérir les compétences techniques suivantes dans le domaine de la conduite et de la sécurité routière :

- Former des candidats conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le



respect des cadres réglementaires en vigueur

- Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement

QUEL(S) MÉTIER(S) FAIRE AVEC CETTE FORMATION ?

- Coordinateur de l'enseignement de la sécurité routière et de la conduite automobile
- Coordinateur pédagogique de la sécurité routière et de la conduite automobile
- Enseignant de la conduite automobile

LA POURSUITE DE FORMATION

- Titre professionnel Enseignant de la Sécurité Routière, avec CCS 1 "deux roues"
- Titre professionnel Enseignant de la Sécurité Routière, avec CCS 2 "groupe lourd"

